



GT SUR LE PROJET D'ACCORD SUR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

LES MOYENS = L'ARLESIENNE !!

En 2013, M. Moscovici a proposé "d'engager une négociation en vue d'un **accord ministériel ambitieux** sur la prévention des RPS) qui viendrait décliner le protocole d'accord Fonction Publique". Mr Sapin a évoqué au CTM du 30 avril 2014 à son tour l'objectif d'un **accord ambitieux** dans lequel je suis prêt (dit-il) à ce que soit discutée avec vous la question **des moyens alloués** à cette démarche. S'agissant des besoins en personnels de Santé du Ministère, cette discussion aura évidemment des conséquences sur le budget de l'Action sociale, et là aussi je souhaite vous dire ma détermination à en faire une priorité dans le cadre de la négociation. Un début de rédaction d'un projet d'accord ministériel qui a enfin été proposé.

Par ce projet d'accord, les Ministres de Bercy disent vouloir prévenir et réduire les RPS. A **FO**, on doute légitimement de leur réelle volonté en la matière alors qu'ils persistent à réduire les effectifs et les moyens, principale cause de souffrance au travail, attestée depuis des années par les rapports annuels des médecins de Prévention, inspecteurs Santé Sécurité au Travail et ergonomes. Pire, on devrait passer sous silence, dans le texte, ces réductions drastiques dont les effets sont désastreux pour les agents !!!

Pour FO, c'est inacceptable !

Pour **FO**, il faut a minima :

- arrêter les suppressions d'emplois et de moyens,
- sanctuariser les emplois des acteurs de prévention dont l'effectif a été largement amputé au fil du temps et même aller au-delà en les renforçant. Alors même que les Ministres disent vouloir un "accord ambitieux" le projet présenté sans vrais moyens, est plus que décevant ! Nous sommes encore bien loin d'un texte finalisé et acceptable !

Quant au périmètre du projet d'accord, élargi à la "Qualité de Vie au Travail" (QVT) **FO** a demandé que le projet d'accord soit recentré sur la prévention des RPS et la Santé au travail en laissant de côté cette notion de "QVT", particulièrement floue, sans définition précise et qui fait actuellement l'objet de discussions au niveau Fonction Publique. La DRH est disposée à enlever les passages concernés et à attendre la conclusion de ces discussions, tout en laissant la perspective d'un rajout éventuel. A **FO** nous serons attentifs aux discussions Fonction Publique en cours sur le sujet.

Sur le projet présenté par le Secrétaire Général, **FO** est plus particulièrement intervenue sur :

● Contenu du préambule.

FO a demandé à ce que soit rappelé les obligations de l'employeur dans le préambule proposé. **L'obligation de**

sécurité de résultats en matière de protection de la santé physique et mentale incombe à l'ensemble des employeurs, publics comme privés, pour l'ensemble des salariés et des agents publics, quel que soit leur statut professionnel.

● **L'encadrement** : dans la prévention des RPS, l'agent d'encadrement a un rôle-clé qui doit être clairement défini. Celui-ci est un travailleur comme les autres, il faut l'intégrer à tout plan d'action sans pour autant, pour **FO**, le transformer en bouc-émissaire : il est lui-même concerné par les RPS ! Il était précisé dans le projet de texte que l'existence du DUERP serait "prise en compte dans les objectifs de l'encadrement". **FO** est intervenu sur ce point : la DRH a proposé d'enlever cette disposition.

● **Le DUERP** : **FO** est intervenue pour que la mise à jour ait lieu comme le prévoit les textes au moins une fois par an et chaque fois qu'un événement l'exige.

● **Réorganisation de services, projets importants, étude d'impact** : pour **FO**, une véritable étude est nécessaire pour mesurer le plus en amont possible, l'impact des projets sur la santé physique et mentale des agents et sur leurs conditions de travail. A cet égard, la fiche d'impact est insuffisante.

● **Recensement des cas de "burn out"** : **FO** s'est déclarée favorable au recensement des cas de "burn out" et à leur reconnaissance en tant que maladie professionnelle.

● **La gestion du parc immobilier** : **FO** demande que les représentants des personnels et les acteurs de prévention soient consultés le plus en amont possible en cas de projets importants de travaux, de restructurations, de déménagements qui impactent fortement les conditions de travail des agents.

Des moyens toujours absents !

Quelques ligne étaient consacrés à des moyens renforcés.

Derrière ces mots qui auraient pu nous satisfaire, il n'y avait en réalité que de vagues allusions à un éventuel renforcement du réseau des Secrétaires Animateurs et des ergonomes, sans plus de précision.

- **La mise en place d'une sorte "d'équipe de renfort nationale pluridisciplinaire"** (certains n'ont pas hésité à qualifier de "force d'intervention rapide") est actuellement en réflexion. Pour **FO**, il vaudrait mieux parler d'un réseau de soutien aux acteurs de prévention locaux qui interviennent sur le terrain et s'en tenir aux textes qui définissent clairement l'équipe pluridisciplinaire autour du Médecin de Prévention qui la coordonne, dans le respect des compétences de chacun.

- **Du temps médical supplémentaire** est également évoqué sans plus de précision. **FO** a clairement rappelé sa revendication **d'un nécessaire recrutement de Médecins de Prévention contractuels**. Pour la DRH, l'arbitrage les concernant "est une priorité incontestable" : nous jugerons sur les actes !

- **Enfin, un référent national** lui aussi évoqué, a laissé les Fédérations dubitatives !

